

## **BOURSIERES, BOURSIERS : NE SOYEZ PAS PRIVE-E-S DE CE QUI VOUS EST DÙ !**

C'est une triste réalité, mais à chaque début d'année universitaire, le CROUS enregistre des retards conséquents dans le versement des bourses aux étudiant-e-s et, pire encore, dans l'attribution conditionnelle de bourse. Pire encore, car aux yeux de l'administration des universités, c'est cette attribution qui détermine si l'étudiant-e est exonéré-e ou pas de ses frais d'inscription. Ces frais font leur apparition au plus mauvais moment, puisque beaucoup d'entre nous, même boursier-e-s, doivent faire face à de lourdes dépenses extra-universitaires (caution, loyer, transports, alimentation, frais du quotidien, etc.). A la rentrée 2006, nombreuses et nombreux furent ainsi les étudiant-e-s boursier-e-s qui reçurent leur premier versement avec un retard parfois très important. Certes, au fil des années, on constatait déjà que les délais de paiement des bourses croissaient inexorablement, mais le millésime 2006-2007 fut particulièrement peu glorieux en la matière. Le CROUS de Toulouse a beau expliquer qu'il fait tout pour permettre aux étudiant-e-s de percevoir leurs bourses en temps et en heure, il ne convainc plus personne. En effet, ces retards inacceptables ont pour origine principale la pénurie de moyens des CROUS, pénurie entretenue et même aggravée chaque année du fait d'un désengagement financier des pouvoirs publics. L'enveloppe budgétaire allouée aux bourses, de même que les dotations relatives au logement et à la restauration universitaire, ne cessent de diminuer. Cela se traduit notamment par un manque flagrant de personnel administratif et technique, lequel retarde d'autant le traitement de vos dossiers et la mise en paiement des bourses.

Ajoutons que les banques profitent elles aussi de la précarité étudiante en poussant de plus en plus d'entre nous à souscrire des prêts à taux zéro. L'an dernier, certain-e-s des boursier-e-s lésé-e-s par le CROUS furent ainsi contraint-e-s à contracter un prêt de ce type, avec d'ailleurs la bienveillance de leur université, les facs orientant de plus en plus les étudiant-e-s démunis-e-s vers un tel mode de financement.

De plus, il est intéressant de constater que, si certaines administrations ont du mal à respecter leurs délais pour ce qui est d'aider les plus pauvres d'entre nous, d'autres - prenons comme exemple l'administration de l'Arsenal - n'ont eu aucune peine à les tenir dans l'encaissement des frais d'inscription, y compris de celles et ceux qui en sont légitimement exemptés. L'un des recours possibles est de demander une aide auprès du FSDIE (Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes) de sa fac pour se faire rembourser, mais ce n'est qu'une solution de la dernière chance, et celle-ci implique quand même que l'étudiant-e avance ses frais d'inscription. La procédure est la suivante : après dépôt de votre dossier auprès des services compétents, une commission examinera votre demande, et il est probable qu'elle sera acceptée. La répartition de ce Fonds de « Solidarité » et de Développement des Initiatives Étudiantes reste toutefois problématique. En effet, la législation impose à chaque université de ne consacrer que 20 % au maximum de cette enveloppe à l'aide sociale, le reste étant destiné à des « initiatives » douteuses dont on est en droit, pour la plupart d'entre elles, de s'interroger sur leur besoin de financement universitaire.

Enfin, en vertu d'un décret méconnu de la loi Savary, 10 % des effectifs étudiants non boursiers d'une université peuvent obtenir une exonération des frais universitaires (Sécu et frais illégaux exceptés). Vous devez pour cela vous adresser au service des affaires sociales de votre établissement.

L'AGET-FSE a tenté de lancer une mobilisation, seule à même de résoudre ce problème dans les plus brefs délais, au cours de l'automne 2006, mais faute d'avoir su évaluer l'ampleur de ce phénomène suffisamment tôt, il ne nous a pas été possible d'organiser un rapport de force assez conséquent. Nous nous devons donc de rester vigilant-e-s durant cette rentrée afin de ne pas subir à nouveau cet embarras. Ainsi, nous invitons chaque étudiant-e rencontrant ce genre de problème à nous contacter ; nous sommes présent-e-s sur les trois principales facs et tenons des tables d'information lors de chaque rentrée universitaire. Et quoi qu'il arrive, tenez bon ! L'action collective peut permettre de défendre nos droits et d'en gagner de nouveaux.

**AGET**



**N'oublions jamais que seule la lutte paie !**

**AGET - Fédération Syndicale Etudiante UT1-IEP UT2 UT3**  
**aget.arsenal@gmail.com aget-fse.fr lutttes-etudiantes.com**